



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA GUYANE
Rue Fiedmond
97 300 CAYENNE

Arrêté n° 2015-345-0005 du 11/12/2015
portant délégation de signature en matière d'agrèments

L'administrateur général des finances publiques,
directeur régional des finances publiques de la Guyane,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret du 27 mars 2012 portant intégration, nomination, promotion, mutation et affectation d'administrateurs généraux des finances publiques, et notamment portant nomination, promotion et affectation de M Jean-Claude HERNANDEZ, administrateur général des finances publiques à la direction régionale des finances publiques de la Guyane ;

Arrête

Art. 1^{er}. - Sont notamment désignés pour signer les agrèments :

les agents suivants :

- François SAURIGNY, administrateur des finances publiques adjoint, directeur du pôle fiscal.

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la direction régionale des finances publiques de la Guyane.

Fait à Cayenne, le 11 décembre 2015

L'administrateur général des finances publiques,
Directeur régional des finances publiques,

signé

Jean-Claude HERNANDEZ